



## Conséquences résiliation contrat avant exécution

Par **pyla78**, le **11/05/2010** à **13:36**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat d'accueil avec une micro-crèche privée pour notre enfant à compter du 1er septembre 2010.

Nous souhaitons connaître les modalités de résiliation (y a t-il un préavis à respecter ?) et les conséquences (somme due ou non ?) en cas de résiliation de ce contrat avant son exécution à savoir début septembre ?

Je précise que, dans le dit contrat, il n'est à aucun moment question de "conditions de résiliation ou d'annulation du contrat".

Merci par avance de votre réponse et du temps accordé.  
Cordialement.

Karine